

ANNEXE 2

Les moyens académiques

À la rentrée 2020, l'académie de Besançon bénéficie d'une augmentation de 31 emplois d'enseignants dans le premier degré malgré une diminution attendue de 1 396 élèves. Pour le second degré, au titre de l'évolution démographique nationale et du déploiement entre académies, l'académie de Besançon rend 24 postes d'enseignants.

Dans le 1^{er} degré

La répartition nationale des moyens entre académies tient compte de leur situation relative, appréciée selon le modèle d'aide à la décision utilisé depuis la rentrée 2015. Ce modèle, qui prend en compte la ruralité et la difficulté sociale, a été actualisé en fonction du dédoublement des classes en éducation prioritaire réalisé en 2018.

Le taux d'encadrement (P/E) est en constante augmentation dans l'académie depuis la rentrée 2013, ce qui signifie une amélioration de l'encadrement des élèves.

Malgré la baisse démographique attendue de -1,37 % (soit -1 396 élèves : -686 dans le Doubs, -382 dans le Jura, -426 en Haute-Saône et -98 dans le Territoire de Belfort), **l'académie augmente son nombre de postes d'enseignants du premier degré.**

Ces moyens permettront de :

- de renforcer spécifiquement les taux d'encadrement des territoires ruraux et ainsi permettre à l'un des engagements présidentiels de sortie du grand débat (pas de fermeture d'école sans accord du maire),
- de consacrer la priorité accordée cette année à la maternelle :
 - instruction obligatoire à 3 ans,
 - engagement de la limitation des classes de grande section à 24 élèves sur tous les territoires,
 - dédoublement dès que possible des grandes sections en REP+.

Dans le 2^d degré

L'académie enregistre une augmentation d'effectifs de + **0,23 % (+ 0,70 % au plan national)** soit + **193 élèves supplémentaires**.

47 974 élèves en collèges (-0,3 %), 9 823 élèves en voie professionnelle +1,6 %), 22 791 élèves en voie générale et technologique (+0,2 %) et 4 319 jeunes en post-bac (+3,6 %).

Au titre de l'évolution démographique nationale et du redéploiement entre académies, l'académie rend 24 postes d'enseignants.

Pour autant, des moyens supplémentaires seront mobilisés afin de développer l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et des élèves allophones, auxquels sont dédiés respectivement les dispositifs ULIS et UPE2A.

L'académie a engagé deux efforts prioritaires :

- La **réforme du baccalauréat** justifiait de rechercher une plus grande équité dans la répartition des moyens entre les lycées de l'académie. L'allocation progressive des moyens, réalisée dans les collèges depuis la rentrée 2016, est ainsi étendue aux lycées depuis la rentrée 2019. Les établissements qui cumulent des difficultés sociales et territoriales sont dotés de moyens proportionnellement plus importants.
- La **transformation de la carte des formations professionnelles** doit permettre de développer une orientation choisie plutôt que subie vers la voie professionnelle et garantir aux élèves une meilleure insertion professionnelle.

Postes médico-sociaux, administratifs et d'encadrement

En ce qui concerne les autres catégories d'emplois, le ministère a procédé à un rééquilibrage entre les académies, ce qui conduit à la **suppression de 6 équivalents temps plein (ETP)** de personnels administratifs et d'encadrement.

C'est pourquoi **2 emplois de personnels de direction et 4 emplois administratifs sont retirés** à l'académie.

Variation des moyens académiques en ETP pour la rentrée 2020

BOP 140 - Enseignement public 1^{er} degré	
Enseignants	+ 31
BOP 141 - Enseignement public 2^d degré	
Enseignants	-24
Personnels de direction	-2
Personnels administratifs	-2
BOP 214 - Soutien	
Personnels administratifs	-2